

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 24

Artikel: Du second au troisième
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 450;
six mois, Fr. 250. — Etranger, un an, Fr. 720.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En l'honneur du vin.

Au cours d'un repas qui réunissait autour de Franklin, à Paris, en 1785, les plus brillants esprits de la fin du XVIII^{me} siècle, un des convives lui adressa une chanson dont il fut charmé. En retour, Franklin écrivit la lettre de remerciement suivante, qui est une des plus jolies pochades qu'on connaisse sur le vin :

« Vous m'avez souvent égayé, mon très cher ami, par vos excellentes chansons à boire. En échange, je désire vous édifier par quelques réflexions chrétiennes, morales et philosophiques sur le même sujet.

In vino veritas, dit le sage : la vérité est dans le vin.

Avant Noé, les hommes, n'ayant que de l'eau à boire, ne pouvaient pas trouver la vérité. Aussi, ils s'égaraient, ils devinrent abominablement méchants et ils furent justement exterminés par l'eau qu'ils aimaient à boire.

Le bonhomme Noé, ayant su que par cette mauvaise boisson tous ses compagnons avaient péri, la prit en aversion, et Dieu, pour le désaltérer, crée la vigne et lui révéla l'art d'en faire du vin.

Par l'aide de cette liqueur, il découvrit mainte et mainte vérité ; et, depuis son temps, le mot *deviner* a été en usage, signifiant originellement : *découvrir* au moyen du *vin*. Ainsi, le patriarche Joseph prétendait *deviner* au moyen d'une coupe ou d'un verre de *vin*, liqueur qui a reçu ce nom pour montrer qu'il n'était pas une invention humaine, mais *divine* ; autre preuve de l'antiquité de la langue française contre M. Gébelin.

Aussi, depuis ce temps, toutes les choses excellentes, même les déités, ont été appelées *divines* ou *divinités*.

On parle de la conversion d'eau en vin aux noces de Cana comme d'un miracle. Mais cette conversion est faite tous les jours par la bonté de Dieu devant nos yeux. Voilà l'eau qui tombe des cieux sur nos vignobles ; là, elle entre dans les racines des vignes pour être changée en vin, preuve constante que Dieu nous aime et qu'il aime à nous voir heureux. Le miracle particulier a été fait pour hâter l'opération, dans une circonstance de besoin soudain qui le demandait.

Il est vrai que Dieu a aussi enseigné aux hommes à réduire le vin en eau. Mais quelle espèce d'eau ? L'eau-de-vie ! Et cela, afin que, par là, ils puissent eux-mêmes faire, au besoin, le miracle de Cana, et convertir l'eau commune en cette espèce excellente de vin qu'on appelle le punch.

Mon frère chrétien, soyez bienveillant et bienfaisant comme lui et ne gâtez pas un bon breuvage.

Il a fait le vin pour nous réjouir. Quand vous voyez votre voisin, à table, verser du vin en son verre, ne vous hâitez pas à y verser de l'eau. Pourquoi voulez-vous noyer la vérité ? Il est vraisemblable que votre voisin sait mieux que

vous ce qui lui convient. Peut-être, il n'aime pas l'eau, peut-être il n'en veut mettre que quelques gouttes par complaisance pour la mode ; peut-être il ne veut pas qu'un autre observe combien peu il en met dans son verre. Donc, n'offrez l'eau qu'aux enfants. C'est une fausse complaisance et bien incommodé.

Je dis ceci à vous comme homme du monde ; mais je finirai comme j'ai commencé, en bon chrétien, en vous faisant une observation religieuse bien importante et tirée de l'écriture sainte, savoir que l'apôtre Paul conseillait bien sérieusement à Timothée de mettre du vin dans son eau pour sa santé ; mais que pas un des apôtres, ni aucun des saints Pères, n'a jamais conseillé de mettre de l'eau dans le vin.

Pour vous confirmer encore plus dans votre piété et reconnaissance à la providence divine, réfléchissez sur la situation qu'elle a donnée au coude.

Vous voyez que les animaux qui doivent boire l'eau qui coule sur la terre, s'ils ont les jambes longues, ont aussi un cou long, afin qu'ils puissent atteindre leur boisson sans la peine de se mettre à genoux.

Mais l'homme, qui était destiné à boire du vin, doit être en état de porter le verre à sa bouche.

Regardez les figures 3 et 4. Si le coude avait été placé plus près de la main, la partie A (l'avant-bras) aurait été trop courte pour approcher le verre de la bouche ; et s'il avait été plus près de l'épaule, cette partie aurait été si longue qu'il eût porté le verre bien au-delà de la bouche ; ainsi nous aurions été tantalisés. Mais, par la présente situation (l'état normal de l'homme) nous voilà en mesure de boire à notre aise, le verre venant justement à la bouche.

Adorons donc, le verre à la main, cette sagesse bienveillante... Adorons et buvons !

Benjamin FRANKLIN.

Nos ancêtres à table.

L'USAGE des assiettes n'est pas très ancien ; autrefois des tranches de pain coupées en rond servaient d'assiettes. On parle encore de cette pratique dans le cérémonial du sacre de Louis XII. Après le repas, on donnait ce pain aux pauvres.

On ne se servait point alors de serviettes ; on étendait sur soi une portion de la nappe, quand il y en avait. Les premières serviettes ont été faites à Reims et offertes par cette ville à Charles VII lorsqu'il fut se faire sacrer. Elles ne devinrent communes que sous Charles-Quint.

Le couteau remonte à la plus haute antiquité. La première coutellerie renommée en France existait au dixième siècle à Beauvais.

A cette époque, on ne faisait point usage de fourchettes ; on portait la viande à sa bouche

« Ici, le crayon inexpérimenté du petit-fils de Franklin avait dessiné une girafe et une cigogne se déshéritant dans un ruisseau. Plus loin, d'autres figures montrent combien de peine l'homme aurait eu à approcher une coupe de ses lèvres, si son coude n'avait été mis à la bonne place. »

avec la pointe de son couteau. Henri III est le premier qui ait fait faire des fourchettes d'argent.

L'honnête cambrioleur. — Le juge d'instruction :

— Après avoir cambriolé la villa, vous vous êtes empressé d'emporter chez vous le produit de votre vol ?

— Non, monsieur le juge, je l'ai partagé honnêtement avec les copains.

Hop ! hop ! — Le bon M. Pouponas adore les enfants et il ne connaît pas de bonheur plus grand que de jouer avec eux. L'autre jour, chez un de ses amis, il s'était mis à quatre et caracolait autour de la chambre ayant sur son dos un garçonnet de six ans.

— Es-tu bien ainsi, Georget ? demandait-il.

— Oh ! oui, comme sur un vrai âne !

Du second au troisième. — « Hé ! là-haut, quand cesserez-vous de jeter vos eaux par la croisée ? »

— Ça vous gêne donc ?

— Comment, si ça me gêne ! Vous inondez mon balcon.

— Allons donc ! Quand il pleut vous ne dites rien.

Les plaisirs de la ville.

Oh ! vous, qui habitez la ville, plaignez-vous, nous disent à tout instant les paysans ; vous êtes des heureux, des privilégiés ! Ce n'est pas comme nous...

Ah ! certes, ils ont bien raison, les campagnards. En effet, chez nous, en ville, ce n'est pas comme chez eux, en pleins champs. Nous sommes des privilégiés. Que d'agrément nous avons dont ils n'ont aucune idée.

Ainsi, par exemple, disait un chroniqueur, voici une rue. On a d'abord substitué au pavé en pierre, le pavé de bois. Les habitants de la rue se félicitent du changement.

— Certes, disent-ils, le pavé de bois est supérieur ; il est plus doux et moins précaire ; les chevaux s'y tiennent ; les roues des voitures n'y font pas de bruit.

On se congratule, tout en déplorant la longueur des travaux, tout en pestant contre l'insupportable odeur des terres remuées, des boues agglomérées, et du bitume... Mais, enfin, la rue va devenir un peu convenable.

Sont apparus alors des ingénieurs, précédés de maçons, lesquels étaient suivis de terrassiers, de zingueurs-plombiers et d'une multitude de corps de métiers.

Tous ces gens regardèrent avec attention le trottoir de droite qui est dallé, puis le trottoir de gauche qui est revêtu d'asphalte. Alors, ils s'en allèrent, maugréant. Pourquoi maugréaient-ils de la sorte ? Nul ne le sait.

Le lendemain, apparurent du côté gauche des bitumiers, terrassiers, zingueurs-plombiers et fumistes ; du côté droit, des carriers, maçons et tailleurs de pierre.